



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2023 fixant, au titre de l'année 2023, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'arrêté d'organisation du 13 avril 2023 des concours pour le recrutement dans le 2<sup>ème</sup> grade de divers corps de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy Metz ;

Vu l'arrêté d'admissibilité du 16 mai 2023 fixant la liste des candidats admissibles au concours commun externe pour le recrutement dans le 2<sup>ème</sup> grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Nancy, le 12 juin 2023

## **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Sont admis sur liste principale ou complémentaire du concours commun externe pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2023 dans l'académie de Nancy-Metz, les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Richard LAGANIER

## RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2023

### Résultats - Admission

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

#### Adjoint Administratif principal 2ème classe concours commun externe

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2307902669 - MME BLANCHARD DELPHINE	Admis rang 1
2308920590 - M. WOIRHAYE KIAN	Admis rang 2
2247625948 - MME HENNER ALINE	Admis rang 3
2208452974 - MME GILSON POISSE CINDY	Admis rang 4
1807702913 - M. LE BRASSEUR THIBAUT CHRISTIAN PHILIPPE	Admis rang 5
2310953721 - M. WILHELM HUGO	Admis rang 6
2246475494 - MME RONSE MÉLANIE	Admis rang 7
2209455120 - M. ROZSYPAL CHRISTOPHE	Admis rang 8
2308922170 - MME WALTHER FAGNONE MARIE-FRANCE	Admis rang 9
2007116098 - MME PIKUS MAGALI	Admis rang 10
2211488673 - M. GREGOIRE GREGOIRE THIBAUT	Admis rang 11
2310946861 - MME MUSILLI CLAIRE FRANÇOISE CAMILLE	Admis rang 12
2309930100 - MME COINCHOT LAGARDE-DEFFAIN DELPHINE MARIE MARGUERITE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 1
2208449676 - MME DELPY ROBINDELPY MARIE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 2
2308923375 - MME LAALAOUI MANSUY CAROLINE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 3
2307897863 - MME GODFRIN CAMILLE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 4
2209463665 - MME GUENOIS CORBIER JULIE MARTINE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 5
2110017067 - MME WEYAND HANZO EDWIGE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 6
2108988374 - MME CLOSSET PERRINE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 7

Candidature(s) : 1 à 19 sur 19 (19 candidats sur la page)

A Nancy, le 02/06/2023  
La Présidente du Jury

  
Sarah HUSSON  
Page 1/1